

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 12.073

L'An deux Mille Douze, le 20 avril à 17 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 13 avril 2012

DATE D'AFFICHAGE

Le 13 avril 2012

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

M. CHABASSE, M. COASSIN, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme MAIRE, M. MEGLIO, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. CAU représenté par Mme DOUMECQ
M. DENIS représenté par M. MERLE
Mme DESCHANP représentée par Mme CIRAUD-LANOUE
M. GUIARD représenté par Mme MAIRE

ETAIENT ABSENTES-EXCUSEES : Mme BARRAUD DUCHERON, Mme LEFEBVRE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 30 (1 ne prend pas part au vote)

Mme DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Exercice d'un mandat spécial pour participer à l'atelier "L'urbanisme commercial dans la ville et les paysages" organisé par l'Association Nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés et la Direction générale des patrimoines – Ministère de la culture et de la communication.

RAPPORTEUR : Mme DAUZIDOU

VOTE : UNANIMITE

Il est proposé de confier un mandat spécial à Monsieur Pascal RÉVOLAT, Conseiller Municipal délégué à l'urbanisme, en vue de participer le vendredi 4 mai 2012 à PARIS à l'atelier "L'urbanisme commercial dans la ville et les paysages" organisé par l'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et des Villes à Secteurs Sauvegardés et Protégés et la Direction Générale des Patrimoines – Ministère de la Culture et de la Communication.

Le remboursement des frais de mission engagés lors de ce déplacement se fera sur la base des frais réels, conformément aux dispositions de la délibération adoptée le 6 décembre 2010 par le Conseil Municipal, déposée à la Sous-Préfecture le 8 décembre 2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de confier un mandat spécial à Monsieur Pascal RÉVOLAT, conseiller municipal délégué à l'urbanisme, en vue de participer le vendredi 4 mai 2012 à PARIS à l'atelier "L'urbanisme commercial dans la ville et les paysages" organisé par l'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et des Villes à Secteurs Sauvegardés et Protégés et la Direction Générale des Patrimoines – Ministère de la Culture et de la Communication.

- d'autoriser le remboursement des frais de mission engagés lors de ce déplacement (départ le jeudi 3 mai 2012 et retour le vendredi 4 mai 2012) sur la base des frais réels, conformément aux dispositions de la délibération adoptée le 6 décembre 2010 par le Conseil Municipal, déposée à la Sous-Préfecture le 8 décembre 2010.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 24 avril 2012

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD